



Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique

BIEUJAC ST PARDON DE CONQUES

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION SYNDICALE

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le 22 octobre à 19 h 10, le Conseil du SIRP de Bieujac - Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint Pardon de Conques, sous la présidence de Monsieur Jean Claude DUMENIL.

Étaient présents :

M. DUMENIL Jean Claude, président, membre titulaire
M. BLANGERO Gilbert, membre titulaire
M. PAING Jean-Baptiste, vice-président
M. BIRAC Frédéric, membre titulaire
M. NORMANT Guillaume, membre titulaire
Mme DARRIET Mélanie, membre titulaire

Mme DAVID Maylis, membre suppléante
Mme PIERS Laetitia, membre suppléante
M. BOURREL, membre suppléant

Absents excusés :

M. GUERRERO Benoît, M MANGIEU Jean-Philippe.

Procuration :

M. DUCASSE Philippe à Mme PIERS

Secrétaire de séance : Laetitia PIERS

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 août 2019
- 2) Subvention caisse des écoles

QUESTIONS DIVERSES

- France Agrimer
- Portage des repas
- Véhicule transport cantine



1) Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 août 2019 à l'unanimité.

2) Subvention caisse des écoles

Mr DUMENIL nous propose de distribuer le même montant forfaitaire que l'an dernier c'est-à-dire 800 € par classe donc la participation à USEP de l'école de Bieujac serait de 3 200 € avec un complément de 300 € pour la sortie de Noël (montant prévu pour les cadeaux de Noël que l'école utilise en général pour une sortie, l'an dernier au cinéma) et pour l'USEP de l'école de St Pardon de Conques, la participation s'élèverait à 1600 €. Il n'est pas prévu de montant complémentaire pour Noël, car la directrice préfère avoir des cadeaux pour la classe que le SIRP se charge d'acheter.

Les subventions sont votées à l'unanimité.

Questions diverses

a) France Agrimer

La convention avec « France Agrimer » a été signée. Tous nos fournisseurs ont également joué le jeu en demandant l'agrément afin de s'engager à respecter les normes imposées.

Il y avait 2 formules à choisir pour la période du 1^{er} trimestre de l'année scolaire, 2 ou 4 repas bio par semaine. Pour débiter, c'est la formule des 2 repas par semaine qui a été choisie. Cette formule n'impose pas de grands changements à nos cantinières qui appliquaient déjà la plupart des obligations imposées par la convention. Une fois lancée si ce n'est pas trop contraignant et que 4 repas sont possibles, nous modifierons la formule pour la seconde période.

La subvention n'arrivera pas tout de suite, elle fonctionnera pour 2020, mais il n'y a pas de perte au niveau du budget, car le changement de tarif par tranche en fonction des coefficients familiaux a fait gagner plus d'argent que prévu. La subvention pour ce changement de tarif sera faite également en janvier 2020.

b) Portage des repas et véhicule de transport

Suite du sujet du portage des repas du midi entre Bieujac et St Pardon déjà évoqué à plusieurs reprises dans les précédentes séances. Une autre solution a été étudiée par Mr DUMENIL. Il a pris contact avec la société PETIT FORESTIER et a reçu des propositions pour la location de véhicule soit isotherme, soit réfrigéré (assurance, entretien et dépannage compris), le seul coût supplémentaire à prévoir est le carburant. Les locations sont prévues pour 10 ou 12 mois au choix. Le chauffeur sera une employée du SIRP. Le véhicule le plus approprié semble être un utilitaire Fiat Doblo qui a une contenance de 1,8 m3 en solution isotherme.

Pour un contrat de 5 ans, le coût annuel pour 12 mois serait de 5 196 €/an et le coût annuel pour 10 mois serait de 4 840 €.

Mme DAVID fait remarquer que le coût serait moins important sur 5 ans d'acheter un véhicule (montant prévu au budget 15 000 €) plutôt que d'en louer un.

Mr DUMENIL soumet également l'idée de se servir de ce véhicule pour faire du portage de repas aux personnes âgées qui se plaignent de la qualité des repas portés par le CDC.

Mr BLANGERO fait également remarquer qu'il faut peut-être prévoir une prime pour la personne qui effectue le transport.



Mr BOURREL donne une nouvelle idée pour le transport. Il propose que l'on fasse appel à un chauffeur de taxi. Idée à étudier, il faut se renseigner avec les chauffeurs présents sur les communes pour que la course ne soit pas contraignante pour le chauffeur et pour limiter le coût.

L'idée d'acheter une remorque pour faire le transport, véhiculée par l'agent technique des mairies. Les cantines devront se réorganiser pour que les containers soient prêts pour l'agent. Cette solution paraît la plus simple et la moins coûteuse.

Sujet à suivre.

c) Point sur le personnel

La CNRACL a fait un retour favorable pour la retraite de Nadine. La question se pose donc pour la suite à donner concernant le contrat de Severine LAFLEUR qui est actuellement en contrat de remplacement pour le poste de Nadine. Il prendra donc fin à la date officielle du passage de Nadine à la retraite. Mr DUMENIL a prévu de faire une autre proposition de contrat à Séverine en CDD d'accroissement jusqu'à Noël et nous ferons une délibération à ce moment-là.

d) La boîte à jouets

Mr BLANGERO informe qu'il souhaite organiser une réunion avec les institutrices de Bieujac pour mettre en place la boîte à jouets. On sait déjà que les enseignantes sont d'accord. Il demande également confirmation si cette boîte à jouets sera mise en place pour les temps scolaires et/ou périscolaires. La conclusion du sujet c'est d'organiser une commission formée des élus, de quelques parents, les institutrices comme on en avait déjà discuté.

Mr BLANGERO confirme qu'il va organiser une réunion pour engager le projet.

Fin de la séance à 21 h.